



Mes droits pour ma retraite

Par **elsa la chiasse**, le **27/09/2010** à **13:40**

Bonjour,

actuellement je suis en invalidité première catégorie tous les mois je touche une pension.
et tous les trois mois une complémentaire.
l'année prochaine j'aurais 60 ans et le droit à la retraite.

ma question est la suivante :

vais je garder ma pension mensuelle et ma complémentaire ,,,?

je vous remercie pour votre réponse

bonne journée

cordialement

Par **kingdom**, le **16/12/2010** à **19:39**

non il me semble que c'est votre retraite qui prend le relais

Par **Cornil**, le **17/12/2010** à **00:29**

Bonsoir elsa

Certes on ne peut cumuler la pension d'invalidité et la retraite.

Mais tes espoirs de retraite à 60 ans en 2011 seront peut-être compromis par la nouvelle loi Sarkozy: car celle-ci prévoit que la retraite à 60 ans pour les invalides ne sera maintenue que pour les salariés dont l'invalidité est d'origine professionnelle!

voir avec ton âge et tes trimestres.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insultes non supprimées par l'administrateur), mais se sent obligé de répliquer à des réponses jugées erronées ou incomplètes, ou d'aider un(e) collègue (convention Syntec) ou d'intervenir sur des sujets importants ou urgents.